



Séance du 28 février 2023 à 20h15 à l'Aula du Château

<u>Président</u>	M. Olivier Gétaz
<u>Secrétaire</u>	Mme Jacqueline Creteigny
<u>Scrutatrices</u>	Mme Marlene Matos Mendes M. Valery Mäder-Santschy

43 conseillers répondent à l'appel. Sont absents et se sont excusés : Mmes et MM. Nicolas Rosat, Mathieu Félix, Thomas Buchanan, Thibault Muller, Dan Rapin, Daniel Blanchard, Kirsti de Mestral, Jorge Martins, Evelyne Lenoble, Maxime Regidor, François Strauss, Elyazid Mouhsine.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Les conseillers absents sont priés d'adresser leur excuse par courriel aux adresses suivantes : president.conseil@aubonne.ch et secretariat.conseil@aubonne.ch. Les sms et autres moyens de communication ne seront considérés qu'en cas d'urgence.

1. Adoption du procès-verbal du 31 janvier 2023

Le procès-verbal n'appelant pas de commentaires, il est accepté par 37 voix, 6 abstentions avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau

Le président demande à l'huissier de remettre un présent à M. Cédric Morier à l'occasion de son anniversaire.

Le Bureau a reçu la démission de M. Pierre-Yves Ledermann de la Liste Aubonne Attitude. Il sera procédé à l'assermentation du premier vient-ensuite de cette même liste sous point 3 de l'ordre du jour.

Mme Catherine Zweifel a perdu son papa le 12 février dernier. Un courrier de condoléances au nom de tout le conseil lui a été adressé et le président réitère, ainsi qu'à sa famille, ses plus sincères condoléances.

Il est rappelé aux conseillers qui auraient durant l'année eu des changements professionnels ou associatifs de s'adresser à la secrétaire afin de remplir un nouveau formulaire de registre des intérêts, qui doit être tenu à jour en début de chaque année.

Pour les manifestations à venir, le président recommande de consulter le site communal à l'adresse www.aubonne.ch/agenda.

Le président clôt ce point de l'ordre du jour.

3. Assermentation

Le président procède à l'assermentation de M. Guy Paquier de la liste Aubonne Attitude en remplacement de M. Pierre-Yves Ledermann, démissionnaire de cette même liste.

4. Préavis no 10/22 – Demande d'un crédit pour l'étude globale de mobilité

Mme Florence Widmer donne lecture du rapport de la commission. Celle-ci dépose l'amendement suivant : *Les comptages n'étant pas pris en compte dans l'offre initiale du Bureau Christe & Gygax, la commission a demandé à la Municipalité une nouvelle offre. Une estimation pour 20 points de comptage a été faite. Le montant s'élève à CHF 20'000.—.*

Mme Valérie André donne lecture du rapport de la CoFIN. Celle-ci, à l'unanimité de ses membres, préavise favorablement à l'octroi de ce crédit et soutient également l'amendement de la commission d'accorder un montant supplémentaire de CHF 20'000. —permettant de réaliser le comptage et la récolte de données. La Municipalité soutient l'amendement déposé.

Le président ouvre la discussion sur l'amendement.

M. Charles Gabella rend la municipalité attentive que ce comptage soit effectué à différentes heures afin d'avoir un échantillonnage réel du trafic. Il lui est répondu par Mme la Municipale Lorette Killias Leutwiler que c'est ce qui est prévu et Mme Florence Widmer ajoute que ce comptage sera effectué hors vacances scolaires. M. Guy Maurer demande si la récolte des données sera rendue publique. Mme la Municipale Lorette Killias Leutwiler répond par l'affirmative. La parole n'étant plus demandée, le président soumet l'amendement au vote. L'amendement est accepté à l'unanimité, soit 43 voix.

Le président ouvre la discussion sur le préavis municipal. La parole n'étant pas demandée, ce dernier soumet le préavis municipal tel qu'amendé à l'assemblée :

Le Conseil communal d'Aubonne

- accorde à la Municipalité un crédit de CHF 115'000. —TTC pour la réalisation de l'étude globale de mobilité dans le périmètre communal ;
- accorde à la Municipalité un montant supplémentaire de CHF 20'000. — TTC pour le comptage et la récolte de données ;
- autorise la Municipalité à entreprendre toute démarche utile à cet effet ;
- autorise la Municipalité à financer cette procédure par la trésorerie courante ;

Le préavis municipal est accepté à l'unanimité, soit 43 voix. Mme la Municipale Lorette Killias Leutwiler remercie les commissions pour leur travail et les conseillers pour leur vote de confiance. La parole n'étant plus demandée, le président clôt ce point de l'ordre du jour.

5. Préavis no 02/23 – Zone réservée secteur vieille ville d'Aubonne

M. le Municipal Nicolas Suter donne lecture du préavis municipal. La municipalité prie dès lors les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- lève les oppositions formulées à l'encontre de la zone réservée soumise à l'enquête publique du 27 août au 26 septembre 2022 et adopte les propositions de réponse aux oppositions que la Municipalité a formulées dans son préavis municipal no 02/23 ;
- adopte la zone réservée secteur vieille ville d'Aubonne comprenant le plan, le règlement et le rapport 47 OAT.

Le président ouvre la discussion sur le préavis municipal tout en rappelant que les conseillers peuvent en tout temps faire part de leur remarque ou question par écrit à la commission.

La nomination de cette commission est une prérogative du Bureau du Conseil. Sont nommés : Mmes et MM. Fabien Bettens, Thomas Buchanan, Jean-Gabriel Rey, Diane Bonny, Verena Gubler. Suppléants : Nicolas Pulfer, Valérie André.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt ce point de l'ordre du jour.

6. Préavis no 03/23 – Chemin de Bougy St-Martin

M. le Municipal Nicolas Suter donne lecture du préavis municipal. La municipalité prie dès lors les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- autorise la Municipalité à entreprendre les démarches pour faire passer le chemin de Bougy-Saint-Martin du domaine public au registre privé de la commune ;
- autorise la Municipalité à vendre le chemin de Bougy-Saint-Martin, parcelle de 1'720 m², pour prix de Fr. 600. --/m², soit un total de Fr. 1'032'000. -- ;
- prend acte que l'acquéreur du chemin de Bougy-Saint-Martin réalisera à sa charge, un trottoir le long de la route de Bougy, un bassin d'agrément ainsi qu'un chemin pédestre reliant ce bassin d'agrément à la route de Pizy. L'entretien annuel de ces aménagements est à la charge de l'acquéreur du chemin de Bougy-Saint-Martin.

La nomination de cette commission est une prérogative du Bureau du Conseil, dès lors le président nomme la commission achats et ventes de terrain pour traiter ce préavis et ouvre la discussion.

M. Fabien Bettens recommande déjà à la commission de rejeter le préavis no 03/23 dit du « Chemin de Bougy-St-Martin » tel qu'il a été présenté aujourd'hui, faute d'y voir de motifs à exception, un accroissement significatif du domaine public. Il transmettra son intervention et ses observations sur ce sujet à la commission achats et ventes de terrains.

Le président ouvre la discussion sur le préavis municipal tout en rappelant que tout conseiller peut faire part de ses remarques ou questions par écrit à la commission. La parole n'étant plus demandée, il clôt ce point de l'ordre du jour.

7. Préavis no 04/23 – Nouveau règlement de police

M. le Syndic Yves Charrière donne lecture du préavis municipal. La municipalité prie les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- adopte le Règlement de Police, conformément au projet annexé au présent préavis ;
- de mettre en vigueur le nouveau Règlement de police au 1^{er} juillet 2023, après son approbation par la Cheffe du Département des Institutions, du Territoire et du Sport.

La nomination de cette commission est une prérogative du Bureau du Conseil. Sont nommés : Mmes et MM. Suzanne Auchlin, Mathieu Félix, Catherine Moret Neyroud, Ancilla Tétaz, Jean-Yves Tharin. Suppléants : Raffaella Vitelli, Evelyne Lenoble.

Le président ouvre la discussion sur le préavis municipal tout en rappelant que tout conseiller peut faire part de ses remarques ou questions par écrit à la commission. La parole n'étant pas demandée, le président clôt ce point de l'ordre du jour.

8. Préavis no 05/23 – Règlement sur le Fonds communal pour la promotion des énergies renouvelables

M. le Municipal Nicolas Suter donne lecture du préavis municipal. La municipalité prie dès lors les conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- adopte le nouveau règlement sur le Fonds communal pour la promotion des énergies renouvelables ;
- autorise la Municipalité à faire valider le nouveau règlement sur le Fonds communal pour la promotion des énergies renouvelables par le département cantonal compétent ainsi que par le chef de département ;
- autorise la Municipalité à appliquer le nouveau règlement sur Fonds communal pour la promotion des énergies renouvelables.

La nomination de cette commission est une prérogative du Bureau du Conseil. Sont nommés : Mmes et MM. Johann Frain, Lindsay Lessard, Daniel Blanchard, Diego de Haller, Guy Paquier. Suppléants : Catherine Milhaud Renaud, Véronique Martin Capriati.

Le président ouvre la discussion sur le préavis municipal tout en rappelant que tout conseiller peut faire part de ses remarques ou questions par écrit à la commission. La parole n'étant pas demandée, le président clôt ce point de l'ordre du jour.

9. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Laurent Auchlin informe sur les investissements en cours : Pré de Rolle (99%) et Pré d'Aubonne (130%), en attente de consolidation. Rénovation de 5 fontaines historiques, toujours en cours (88%). Caserne du feu SDIS Etraz Région, en attente des dernières factures (98%). Renaturation du ruisseau de l'Armary en cours (12%). Aménagement favorisant la mobilité douce, en cours (36%). Révision du Plan Directeur des Eaux (78%). Crédit d'étude construction scolaire site du château, en cours (7%). Mise aux normes électriques des bâtiments communaux OIBT (9%). Réfection du chemin

des Mulets à Montherod (124%), subventions cantonales accordées. Modernisation contrôle d'accès Salto (36%). Interface de la Gare d'Allaman, étude préliminaire (0%). Suite procédure PACom (25%). Renouvellement parc véhicules (2022-27) (0%). Taux moyen de la dette : 1.06%. Etat de la dette à ce jour : Fr. 23'895'500.--.

Dans le prochain tout-ménages communal, il sera fait mention de l'échenillage, du recensement des chiens, d'un rappel pour le dépôt des sacs poubelles, ainsi qu'une action printanière d'achat de sacs de compost en partenariat avec l'entreprise Ecorecyclage à Lavigny. Cette action est valable d'ici le 15 mars sur le guichet virtuel communal ou à la réception de l'administration communale. Le retrait des sacs aura lieu samedi 25 mars de 9h00 à 14h00 (non-stop) à la déchetterie de Chétry.

M. le Municipal Nicolas Suter répond aux questions posées par M. Philippe Cretegnny lors de la dernière séance.

Question 1) à savoir de la légalité du mode de facturation avant la date de changement de tarif, il répond que cette manière de faire est légale. Les logiciels métier sont configurés ainsi, tous les distributeurs de gaz et d'électricité font ainsi. Certains grands distributeurs ont des équipes de comptage qui travaillent toute l'année, un client peut être « relevé » en janvier, d'autres en mars, etc. A Aubonne le comptage se fait en décembre. La TVA accepte également cette manière de faire lorsqu'il y a un changement de taux d'une année à l'autre.

Question 2) qu'advient-il de cette manne ? le consommateur aubonnois peut-il espérer retrouver ce qu'il a payé en trop ? Les changements de tarifs ne génèrent pas une « manne », ce qui est encaissé par la commune va dans les comptes communaux, et c'est cette dernière qui paie l'approvisionnement en gaz auprès de son fournisseur (SIL). La différence entre encaissements et paiements au fournisseur reste entièrement dans les comptes communaux.

Question 3) les entreprises consommant du gaz ont-elles été facturées de la même façon que les privés ? Il répond par l'affirmative. D'ici 2028, 80% des compteurs seront dits « intelligents » (de par la loi fédérale), à ce moment les relevés seront faits à distance de manière instantanée.

Question 4) s'agira-t-il de la même problématique pour le décompte 2023 ? Etant donné l'amplitude du changement de tarif, une nouvelle période de facturation sera faite, à savoir décembre 2022. Les clients aubonnois recevront donc une facture pour le mois de décembre 2022 (au tarif 22), puis une facture pour la période janvier 2023 à décembre 2023 (au nouveau tarif). A l'intérieur des différentes périodes, la facturation est effectuée sur une base proportionnelle.

M. le Municipal Nicolas Suter annonce qu'un tout-ménages sera distribué à la population pour l'inviter à participer au PECC (Plan Energie et Climat Communal), par le biais d'un sondage et d'une exposition dont le vernissage aura lieu samedi 1^{er} avril dès 9h00 à l'Allée du Chêne.

Mme la Municipale Sandra Linder annonce que le millésime 2022 de la réserve communale est excellent et que les citoyens peuvent passer commande via le guichet virtuel communal.

Elle revient sur le bilan financier des alpages concernant les préavis no 8/18 et 1/19. Sur un total préavisé de Fr. 694'000. --, les dépenses réelles sont de Fr. 855'000. — à ce jour. Les préavis concernant les toitures étaient bien calculés, mais les frais d'adduction d'eau faisaient l'objet d'une estimation. En effet, ces préavis devaient être acceptés par le conseil communal avant d'obtenir un accord préalable du canton pour leur subventionnement.

Les devis rentrés pour les adductions d'eau des Prés d'Aubonne et de Rolle furent de l'ordre de Fr. 402'409.80, alors que l'estimation était de Fr. 211'580.—. Ces frais supplémentaires sont liés à

l'achat de plus grandes citernes (81 m³ au lieu de 35 m³ initialement prévus) et la société d'alpages a également demandé des bassins plus grands ; ces changements ont occasionné des frais supplémentaires d'ingénieur. Quant aux frais supplémentaires (hors adduction d'eau), il s'agit de travaux de génie civil (bassin, déplacement citerne), une plus-value sur les matières premières, des problèmes de fonctionnement de la pompe solaire (nombreuses interventions) et des travaux supplémentaires d'électricité. Sur la base des devis rentrés au 2 février 2021, la subvention totale prévue est de Fr. 545'900.—. A ce jour 80% des subventions ont été accordées soit une somme de Fr. 435'000.--. La société d'alpages y contribue également pour une somme totale de Fr. 39'000.— (Fr. 14'000.— de bassins supplémentaires et Fr. 25'000.— pour l'amélioration de l'outil de travail). Dès lors le coût net de d'investissement pour les deux alpages est de l'ordre de Fr. 270'100.—, sur un total de Fr. 855'000.--.

Enfin, la société d'alpages a engagé de nouveaux bergers, M. Michel Rossier pour le Pré de Rolle et Mme et M. Myriam et Pierre-Michel Meylan pour le Pré d'Aubonne.

Dans le cadre de l'entrée de Montherod et de Pizy dans l'association du Parc Jura Vaudois, deux panneaux ont été posés à l'entrée de ces localités.

Quant aux balades en forêt en VTT, la COBVD et l'association VTT Jura Vaudois ont créé une vidéo sur le respect de la signalisation sur les chemins forestiers. Celle-ci est visible sur le site internet communal en cliquant sur : culture, loisirs, sport, puis balades et centres d'intérêt, puis parcours VTT ou : <http://www.cbovd.ch/index.php/videos/respecter-la-signalisation>.

Mme la Municipale Sandra Linder annonce que le GFS (Groupement Forestier de la Saubrette) lors de son assemblée générale du 9 février dernier, a voté à l'unanimité son entrée dans le capital-actions de Proxi Pellets à hauteur d'une somme de Fr. 50'000.--. La SEFA est également actionnaire de cette société. Pour information, Proxipel a déposé un brevet pour le développement d'une usine mobile capable de créer des pellets sur le lieu de production et dont les buts sont la commercialisation d'une énergie durable et locale favorisant le circuit court et réduisant les énergies fossiles, voire dans le futur le développement d'un chauffage individuel.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt ce point de l'ordre du jour.

10. Questions, vœux et divers

M. Christophe Hostettler tient à remercier les conseillers pour leur vote lors des préavis sur les chalets d'alpage et en particulier pour les bassins. En effet, l'année passée il a fallu transporter 180 m³ d'eau sur place, l'été étant sec. Ces bassins supplémentaires sont importants car les bêtes d'un même propriétaire restent ensemble, il faut donc des bassins plus importants. Il tient à relever la présence de M. le Municipal Laurent Auchlin à l'assemblée générale de la société d'alpage, en remplacement de Mme la Municipale Sandra Linder, retenue par d'autres obligations.

M. Yves Meylan s'informe sur l'avenir du préavis municipal Salto qui devait se dérouler sur plusieurs années, suite à la faillite de la Quincaillerie du Léman. Il lui est répondu par M. le Syndic Yves Charrière qu'effectivement la Quincaillerie du Léman a bien fait faillite. La société a été reprise par des collaborateurs de la société. D'autre part, Salto garantit que le contrat signé sera respecté, le matériel a été livré.

M. Guy Maurer se renseigne sur l'exposé sur la machine à pellets et s'inquiète de l'humidité du bois transformé si rapidement. Il lui est répondu que les houppiers (ensemble des branchages aériens) sont utilisés sur place pour le séchage. On vise une qualité pour petite exploitation.

M. Philippe Creteigny remercie M. le Municipal Nicolas Suter pour ses réponses mais maintient que la loi est mal faite. Quant aux relevés par les propriétaires eux-mêmes, cela lui semble une bonne solution et il engage les conseillers propriétaires à passer par cette solution.

M. Philippe Creteigny demande si un bilan peut être tiré de l'extinction de l'éclairage nocturne du point de vue économique et la municipalité a-t-elle constaté plus d'incivilités suite à cette extinction ? Il lui est répondu par M. le Syndic Yves Charrière qu'il n'y a pas eu plus d'incivilités suite à cet arrêt. Quant aux économies, elles seront visibles au bouclement des comptes en décembre 2023.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt ce point de l'ordre du jour à 21h55. La prochaine séance aura lieu mardi 28 mars 2023 à 20h15 à l'Aula du Château.

Pour le Conseil communal

Olivier Gétaz

Jacqueline Creteigny

Président

Secrétaire